

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

2021/O1/024

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN BIANCUCCI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR XAVIER LACOMBE
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

OBJET : Alimentation de la nouvelle centrale du RICANTO.

Le texte de la question arrivée dans mes services et votre intervention monsieur le Conseiller, sont légèrement différentes mais peu importe retenons en le sens.

Je vais vous rassurer d'entrée et peut être que je rassurerais aussi ceux qui doutent. La nouvelle centrale d'Aiacciu sera elle alimentée en Gaz Naturel, c'est bien ce qui est prévu !

Revenons un peu en arrière. Dois-je vous rappeler qu'en 2015 nous avons tous voté la première version de la PPE. Cet objectif a été, est-il besoin de le dire, validé par les multiples Conseil de l'Energie de l'Air et du Climat (CEAC) de ces 3 dernières années. Je ne vais pas énumérer toutes les dates.

2019, sous l'égide du Premier Ministre, le protocole d'accord « pour une mise en œuvre optimisée de la PPE » a été signé entre le Président Gilles Simeoni et le Ministre de Ruy. Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse était là, j'étais là ainsi que les services.

Une délibération de la CRE du 16 janvier 2020 assure la prise en charge financière de l'alimentation en gaz naturel

A la suite, un appel d'offre, et c'est bien l'objet, pour l'alimentation des centrales d'Aiacciu et de Lucciana a été lancé par l'Etat. Vous n'êtes pas sans savoir que cette procédure est strictement de son ressort et cadrée par des règles de droit.

C'est cet appel d'offre qui a vocation à détailler techniquement l'alimentation des centrales.

Voilà pour le premier point.

Je me permets de vous faire remarquer que les communications d'il y a quelques jours auxquelles vous faites allusion, concernent une procédure de débat public relative à la nouvelle centrale d'Aiacciu.

Que les associations de défense de l'environnement expriment des craintes on peut le comprendre, c'est leur rôle. J'ai moi-même depuis une quarantaine d'années passé assez largement de temps au combat contre le Vazziu au fioul lourd pour en témoigner.

Aucun élément probant, en dehors des bruits de couloir, ne nous permet à ce jour, de remettre en cause les engagements de l'Etat sur ce dossier

La patience et la détermination de chacun des partenaires, mais de l'Assemblée aussi et à l'unanimité, ne nous permettent pas, aujourd'hui, le moindre écart.

Par ailleurs, vous devez savoir que du point de vue technique il n'y a pas de contraintes insurmontables. Cela vaut pour Lucciana mais cela vaut aussi pour Aiacciu.

D'un point de vue politique, d'un point de vue déontologique, d'un point de vue technique, je ne vois pas pourquoi ce qui peut se faire à Lucciana ne pourrait pas se faire à Aiacciu. A moins qu'il n'y ait une opposition de certains élus d'Aiacciu, mais vous nous le direz peut-être cet après-midi, monsieur le Conseiller.

Pour nous, le dernier « *pressentiment* » de notre Assemblée, puisque vous utilisez cette expression, ne peut être que celui du vote le 25 octobre 2019 acquis je vous le rappelle une fois de plus, à l'unanimité.

Nous sommes à une étape clé de la révision de la PPE qui sera finalisée à la fin de l'année. On ne peut tenir d'autres engagements que ceux que l'on a déjà pris. Nous attendrons donc les retours des différentes instances après lesquels, dès le mois de septembre, nous réunirons un nouveau CEAC puis l'Assemblée de Corse.

Comme vous le savez nous aurons l'occasion cet après-midi de revenir plus largement sur ce dossier.

Je vous remercie.